



**Note sur le projet du Centre universitaire de santé McGill (CUSM)
D. Bumbaru / 22.06.2005**

Repères historiques sur les institutions et leurs installations

Sans entrer dans le détail des structures administratives qui sont extrêmement complexes. Également complexe est l'enchevêtrement des conditions reliées au don des terrains ou des argents qui ont contribué au fil du temps, à la construction de ces institutions et de leurs installations.

Montreal General Hospital (MGH)

- 1819 Fondation (premier bâtiment en 1821-22)
- 1955 Déménagement sur la montagne (projet conçu dans les années 1930)

Royal Victoria Hospital (RVH)

- 1893 Inauguration (terrain donné par la Ville)

Montreal Children's Hospital (MCH)

- 1904 Ouverture de l'hôpital
- 1909 Déménagement sur l'avenue Cedar
- 1956 Déménagement au site actuel (square Cabot)

Montreal Chest Institute (MCI)

- 1903 Fondation
- 1930 Installation sur la rue St-Urbain
- 1994 Fusion avec le Royal Victoria Hospital

Montreal Neurological Hospital (MNH)

- 1934 Fondation (don important de la fondation Rockefeller)

Centre universitaire de santé McGill / McGill University Health Center

- 1992 Début des discussions entre les hôpitaux associés à l'université McGill
- 1994 Protocole d'entente entre MGH, RVH (MCI), MCH et MNH
- 1997 Fondation du MUHC par le regroupement de MGH, RVH (MCI), MCH et MNH

Activités de planification

- 1995 Mise en place du bureau de planification du CUSM
- 1996 Identification du site Glen comme site du futur CUSM
- 1997 Rencontres de consultations sur la réutilisation éventuelle des immeubles existants
- 2000 Consultation publique menée par le CUSM sur la réutilisation des bâtiments



HÉRITAGE
M O N T R É A L

- 2001 Publication du rapport de consultation sur la réutilisation des bâtiments
Acquisition du site Glen par le gouvernement du Québec pour le CUSM
- 2003 Plan de redéploiement en deux campus – Glen et Montagne.



Enjeux et questions

1. Questions relatives à l'intérêt du site

- a. Importance de la montagne comme ensemble
- b. Relation du site avec le parc et les autres parties de la montagne
- c. Statut d'arrondissement historique et naturel du MR

2. Questions relatives à la nature du projet

- a. Rénovation / modernisation ou agrandissement
- b. Partage des fonctions entre les campus Glen et Montagne
- c. Pertinence des composantes du projet

3. Questions relatives au processus

- a. Processus consultatifs publics
- b. Suivi des consultations précédentes
- c. Équité dans l'examen des projets institutionnels quant au patrimoine et aménagement

Rapport du comité consultatif sur l'utilisation des bâtiments existants du CUSM (2001)

La recommandation 14 dudit rapport porte sur la relation entre le parc du Mont-Royal et le cadre urbain. Il énonce des principes sur des sites comme celui du MGH. Le rapport traite de l'éventuelle cession de ces sites à d'autres fins mais on peut postuler que lesdits principes ne sont pas spécifiques à un usage qu'ils demeurent valides même dans le cas d'un maintien de la vocation hospitalière.

(...)

14. *Avant de continuer, nous désirons apporter une attention toute particulière au parc du Mont-Royal, parce qu'autant les bâtiments de l'Hôpital général de Montréal, de l'Hôpital Royal Vitoria, de l'Institut Allan Memorial et de l'Institut neurologique de Montréal lui sont contigus.*

Le Comité consultatif croit que toute réutilisation de ces bâtiments doit être conçue de manière à assurer une meilleure accessibilité et une meilleure perméabilité entre la cité et le parc. Cela peut se faire par l'ajout de points d'accès publics par l'aménagement de sentiers pédestres et cyclistes, une signalisation et la restitution au parc de certains espaces qui sont actuellement occupés par des terrains de stationnement (particulièrement en ce qui concerne l'Hôpital Royal Victoria) et qui deviendront des espaces verts supplémentaires.

Il va sans dire qu'aucun projet ne devrait être autorisé sur ces terrains, ni aucun ajout qui aurait pour effet d'accroître les obstacles physiques et visuels entre le parc et la cité.

(...)



HÉRITAGE
M O N T R É A L

Demandes relatives au projet du CUSM, en particulier sa composante sur la Montagne

- Une **approche exemplaire** de l'institution fondée sur les pratiques d'excellence en patrimoine et aménagement, y compris les suites aux consultations de 2001.
- Un **processus public, crédible et transparent** pour examiner la pertinence et l'aménagement du projet.
- Une **assurance de cohérence** des actions gouvernementales en matière de santé et de protection du patrimoine, menées sous les auspices du MSSS et du MCCQ
- Un examen équitablement rigoureux du projet selon **les mêmes règles** auxquelles sont soumis les propriétaires privés sur le mont Royal.

22.06.2005